

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1019 DU 23 JUIN 1966 :

n° 1019

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date de publication
23 juin 1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à MM. Omar Kahin et Kayed Djama, l'autorisation préalable de construire un établissement à usage de bar-restaurant, rez-de-chaussée et étage, sur le titre foncier n° 1025. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.